

LA PROVENCE

Société par actions simplifiée au capital de 3.643.200 euros
Siège Social : 19, rue Henri Barbusse, 13001 Marseille, France
RCS Marseille 056 806 813

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
EN DATE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le premier septembre,

La soussignée :

Madame Véronique ALBERTINI SAADÉ, Président de la Société (le « **Président** »),

Après avoir rappelé que :

- Monsieur Jean-Louis PELÉ a notifié à la Société la démission de ses fonctions de Directeur Général et Directeur de la Publication de la Société à compter de ce jour minuit.
- Aux termes de l'article 13 des statuts de la Société, le Président est compétent pour nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées de l'assister avec le titre de Directeur Général, de fixer la durée de son mandat et de déterminer l'étendue des pouvoirs qui lui sont accordés venant s'ajouter aux pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts de la Société.
- Le Président souhaite ce jour procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général qui assumera également les responsabilités de Directeur de la Publication de la Société.

Adopte les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Prise d'acte de la démission de Monsieur Jean-Louis PELÉ de ses fonctions et nomination de Monsieur Olivier BISCAYE en remplacement ;
2. Pouvoirs du Directeur Général de la Société et nomination en qualité de Directeur de la Publication de la Société ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

Première décision : Prise d'acte de la démission de Monsieur Jean-Louis PELÉ de ses fonctions et nomination de Monsieur Olivier BISCAYE en remplacement

Le Président **prend acte** de la démission de Monsieur Jean-Louis PELÉ de ses fonctions de Directeur Général et Directeur de la Publication de la Société à compter de ce jour minuit et lui donne quitus de l'exécution de son mandat.

Le Président **décide**, en application de l'article 13 des Statuts, de nommer en qualité de Directeur Général et Directeur de la Publication, à compter de ce jour minuit et pour une durée illimitée :

Monsieur Olivier BISCAYE

Né le 1er janvier 1977, à Carcassonne, France,

De nationalité française

Demeurant [REDACTED].

Ce dernier a préalablement fait savoir que :

- Qu'il **accepte** les fonctions de Directeur Général et Directeur de la Publication de la Société; et
- Qu'aucune disposition légale ou réglementaire et qu'aucun contrat ne lui interdit de diriger la Société et d'exercer les fonctions attachées à la qualité de Directeur Général et Directeur de la Publication de la Société.

Le Président **décide** que Monsieur Olivier BISCAYE ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général et Directeur de la Publication de la Société. Toutefois, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Cette décision est adoptée par le Président

Deuxième décision : Pouvoirs du Directeur Général de la Société et nomination en qualité de Directeur de la Publication de la Société

Conformément aux articles 13 et 14 des statuts de la Société, le Directeur Général représente la Société vis-à-vis des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social. Il est à ce titre représentant légal de la société au même titre que le Président.

Le Président **déclare** qu'en sa qualité de Directeur Général et disposant des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, Monsieur Olivier BISCAYE est désigné seul Directeur de la Publication des médias actuels et futurs, quels que soient leur nature et leur support édités et/ou publiés par la Société, le Président lui donnant en tant que de besoin tous pouvoirs pour exercer cette fonction et en assumer les responsabilités, ce qu'il accepte, sans pouvoir déléguer cette fonction.

Par la signature du présent procès-verbal, Monsieur Olivier BISCAYE :

- **accepte** expressément les fonctions de Directeur Général et Directeur de la Publication et déclare remplir toutes les conditions légales requises pour exercer ces mandats ;
- **s'engage** formellement à assumer l'intégralité des responsabilités et des obligations attachées à la fonction de Directeur de la Publication, telle que prévue par l'article 93-2 de la loi n°82-652 de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, et par l'article 6 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et par toutes autres lois et réglementations applicables, ainsi que toutes celles à venir ;
- **déclare** qu'il exercera cette fonction sous sa responsabilité exclusive, y compris, mais sans s'y limiter, la responsabilité pénale qui en découle.

Le Directeur Général pourra déléguer ses pouvoirs pour l'exercice de fonctions spécifiques ou

l'accomplissement d'un ou plusieurs actes déterminés non liés à la publication des médias édités et/ou publiés par la Société, uniquement pour une durée limitée, à toute personne de son choix, avec ou sans faculté de subdélégation.

(...)

Le Président donne tous pouvoirs au Directeur Général dans la gestion quotidienne et opérationnelle de la Société, incluant notamment mais non limitativement l'organisation et la supervision des opérations courantes, la gestion administrative et financière courante ainsi que la signature de tout acte ou document nécessaire à l'accomplissement de ces missions.

Cette décision est adoptée par le Président

Troisième décision : Pouvoirs pour formalités

Le Président **donne** tous pouvoirs aux porteurs d'un original, de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes décisions comme de toutes autres pièces utiles, et notamment à FormulaJuris, pour effectuer toutes formalités de publicité et autres qu'il appartiendra, ainsi qu'à Monsieur Alexis CARLEVAN pour certifier conforme toute copie ou extrait des présentes.

Cette décision est adoptée par le Président

* * *

(...)

Extrait certifié conforme à l'original

Signé par :

5665F3CE42C044D...

Monsieur Olivier BISCAYE
Directeur Général